

### Etape 1 : Enregistrement préalable auprès de la communauté de communes

Coordonnées, Quantité prévisionnelle, Date  
Remise des consignes

### Etape 2 : Conditionnement et chargement

Mise en place des équipements de protection individuelle avant manipulation

Conditionnement des déchets :

- sous film ou sac étanche, étiqueté
- manutentionnable par le particulier

Chargement des déchets dans le véhicule  
Transport jusqu'à la déchèterie

### Etape 3 : Enregistrement du déchet en déchèterie

Enregistrement avec présentation du badge

### Etape 4 : Déchargement des déchets d'amiante

Stationnement du véhicule dans la zone de réception amiante

Vérification de la conformité de l'apport par le gardien

Déchargement par le particulier

Dépose des équipements de protection individuelle dans la benne

**Le gardien n'est pas autorisé à manipuler les déchets d'amiante**

## Les déchets acceptés

Il s'agit d'amiante ciment et d'amiante mélangé à d'autres matériaux inertes (amiante lié) tels que :

- Eléments de couvertures (Plaques, ardoises...), 
- Faux plafonds, cloisons Intérieures, 
- Canalisations, conduits, Gaines d'aération
- Bacs horticoles ou certains mobiliers de jardin
- Panneaux colles en amiante ciment déconstruits, Panneaux sandwich
- Souche de cheminée, vide ordures déconstruits...

Une liste exhaustive des matériaux contenant de l'amiante est consultable sur : [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)

## Les déchets refusés

### L'amiante libre et l'amiante friable sont refusés

Ils se présentent le plus souvent sous forme de flochage ou feutre et sont utilisés notamment pour la protection incendie, les plafonds d'isolation phonique mais aussi les calorifugeages de tuyaux, de chaudières, d'isolation électrique.

## La manipulation, le transport

Démonter sans casser, percer ou scier ;

Mouiller les éléments pour éviter les envols de poussières (les fibres sont invisibles) ;

Emballer toujours dans un emballage étanche (sac amiante, film transparent en polyéthylène)



Pour toute manipulation d'amiante, mouillez-le, équipez-vous des protections requises : masque respiratoire (norme EN 149 - FFP3S), d'une combinaison (cat. 5), de gants étanches, de bottes lavables. Veillez à nettoyer votre véhicule, lavez-vous après toute manipulation.

## Les gestes à proscrire



Ne pas scier ni broyer

Ne pas broser ni frotter les éléments à base d'amiante

